

Incident sur le non-respect de notre zone de vol

En effet, un planeur a été vu très haut et très loin de notre zone ce qui nous a valu une « fiche d'action corrective /préventive » de la DGAC

Les autorités nous ont imposé :

- 1- Une signalisation de **l'altitude max à 100 mètre**
- 2- Un rappel à tous de notre zone d'évolution
- 3- **Que nous soyons joignable pendant l'activité** avec provisoirement la prise du numéro de portable de celui qui ouvre la séance. Quand celui-ci s'en va, il doit donner le numéro d'une personne restant, et ainsi de suite, jusqu'à la fin de la séance qui devra être signalée à la tour (si elle n'est pas fermée)
- 4- **Un klaxon avertisseur va être fixé au local, il est en cour de réalisation, quand vous l'entendrez, vous devrez tous vous poser et prendre contact avec la tour pour information (ou enguelade)**

Je viens de signer ce nouveau protocole.

Il n'y a aucune marche arrière possible.

A chaque nouvel égarement, les contraintes augmenteront.

J'espère que vous comprendrez mon intransigeance quant au non-respect de ces consignes

Le président, Luc Lahourcade